

Concept de protection Covid-19

Nottwil, 17.12.2021, version 12, valable à partir du 20.12.2021 – mise à jour des instructions par les autorités

SIRMED fonde son propre concept de protection sur le modèle de la Fédération suisse pour la formation continue FSEA, les principes de base du secrétariat d'état à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI ainsi que les conditions-cadre pour l'enseignement pendant l'année scolaire 20/21, de l'office pour la formation professionnelle et continue du canton de Lucerne. Des mesures spécifiques visant à garantir la conformité des règles d'hygiène et de conduite de l'OFSP lors de manifestations présentiellees sont décrites ci-dessous, afin de protéger les participant-es ainsi que les collaboratrices et collaborateurs.

Le Conseil fédéral a adopté différentes modifications le 17.12.2021 qui se traduisent dans la présente version 12 du concept de protection, entrant en vigueur le 20.12.2021 pour toutes les manifestations de formation de SIRMED. Conformément au concept de protection du secteur, les participant-es et donneurs d'ordre sont obligé-es de contribuer à son application.

Obligation de certificat
<ul style="list-style-type: none">• Pour toutes les offres de formation de SIRMED à Nottwil, il y a une obligation de présenter un certificat Covid valide (guérison, vaccination).
<ul style="list-style-type: none">• Pour l'École supérieure spécialisée, il y a l'obligation de présenter un certificat Covid valide (guérison, vaccination, test négatif, art. 19a).
<ul style="list-style-type: none">• Les certificats seront vérifiés à Nottwil à l'accueil par l'équipe S&O.
<ul style="list-style-type: none">• Pour les offres de formation au siège des donneurs d'ordre, ce sont les dispositions de l'entreprise en question qui s'appliquent (art. 25).

1. Mesures visant à garantir le respect des prescriptions de l'OFSP en matière de distance sociale
<ul style="list-style-type: none">• L'enseignement est réalisé, si possible, à distance ou sur place.
<ul style="list-style-type: none">• Dans les salles de cours, d'exercices pratiques, de pause, de loisirs et dans les zones de circulation, la distance de 1.5 m entre les personnes doit être respectée dans la mesure du possible.
<ul style="list-style-type: none">• Si des exercices pratiques sont nécessaires, le travail est effectué sur des mannequins si possible (entraînement BLS 2 part. / mannequin).
<ul style="list-style-type: none">• Des marquages au sol sont appliqués pour assurer une distance d'au moins 1,5 m.
<ul style="list-style-type: none">• Des panneaux de plexiglas sont installés aux guichets.
<ul style="list-style-type: none">• Dans les établissements de restauration, les règles de distance doivent également être respectées. Nous référerons au concept de protection du prestataire de service responsable de l'espace de restauration en question.
<ul style="list-style-type: none">• Les cours BLS sont réservés jusqu'à révocation aux Professionnels, personnes apportant les premiers secours avec une mission réanimation (First Responders, policiers, sanitaires d'entreprise, maîtres-nageurs, samaritains en service, etc.). On renonce aux exercices de ventilation.
<ul style="list-style-type: none">• Au début de la manifestation, les participant-es sont instruit-es des règles et obligé-es de les respecter. Le non-respect entraîne un avertissement et une exclusion en cas de récidive.
<ul style="list-style-type: none">• Si un-e client-e ne peut pas mettre à disposition le matériel de protection nécessaire pour réaliser le cours, SIRMED l'apporte et le met à disposition comme geste commercial.

2. Mesures visant à garantir le respect des prescriptions de l'OFSP en matière d'hygiène
<ul style="list-style-type: none">• Il faut porter un masque facial (couvrant le nez et la bouche) à l'intérieur sur l'ensemble du campus de Nottwil, dès l'entrée dans la salle de cours jusqu'à la sortie en cas de réalisation à l'extérieur. Il n'y a pas d'obligation de port du masque à l'extérieur.• Cette obligation de port du masque s'applique aussi lorsque plusieurs personnes se trouvent dans des véhicules.• Les Community Masks ne sont pas autorisés à Nottwil.• Sont considérés comme standard les masques hygiéniques certifiés, resp. les FFP2 ou KN95 dans les cours avec des exercices pratiques en petits groupes.• Si les participant-es n'ont pas suffisamment de masques, SIRMED peut les mettre à disposition.• Il est possible de renoncer au port du masque dans un bureau individuel ou si le bureau n'est occupé que par une personne.• Il faut porter le masque lors des réunions, en parlant avec d'autres personnes et dès qu'on se déplace à l'intérieur.• Le certificat Covid ne dispense pas de l'obligation de port du masque.
<ul style="list-style-type: none">• Des désinfectants sont à disposition à l'entrée, dans les salles de loisirs et les salles de pause, ainsi que dans les salles de cours.
<ul style="list-style-type: none">• Tous les locaux sont régulièrement et longuement aérés. L'aération est adaptée en conséquence dans les salles où il n'est pas possible d'ouvrir les fenêtres.
<ul style="list-style-type: none">• Des poubelles sont mises à disposition dans toutes les salles.
<ul style="list-style-type: none">• Les tables, chaises, ustensiles de cours réutilisables (p. ex. les feutres pour tableaux blancs), poignées de porte, boutons d'ascenseur, mains courantes, machines à café et autres objets qui sont souvent touchés par plusieurs personnes sont désinfectés en fonction des possibilités.
<ul style="list-style-type: none">• Des serviettes jetables, des gobelets jetables, etc. sont utilisés.
<ul style="list-style-type: none">• Les magazines, journaux, etc. sont enlevés des zones communes.
<ul style="list-style-type: none">• On renonce au bouche-à-bouche et bouche à nez (y c. masque de poche et tissu protecteur).
<ul style="list-style-type: none">• Après une séance de pratique, les participant-es désinfectent les mannequins et le matériel utilisé.
<ul style="list-style-type: none">• Les vestiaires peuvent être utilisés à condition de respecter les règles d'hygiène et de distance
<ul style="list-style-type: none">• Les client-es veillent à ce que les mesures de distance et d'hygiène soient également respectées si le cours n'a pas lieu dans leurs propres locaux. Les mesures sont mises en œuvre avec les client-es.
<ul style="list-style-type: none">• Chaque salle dispose de matériel pour se désinfecter les mains ou désinfecter les surfaces de table et, le cas échéant, des mannequins.
<ul style="list-style-type: none">• Le contenu théorique est réparti sur plusieurs salles et formateurs si la cliente ou le client ne peut pas mettre à disposition des salles suffisamment grandes lors de formation à l'externe. À cette fin, la responsable ou le coordinateur de cours demandera préalablement aux client-es une confirmation par e-mail.
<ul style="list-style-type: none">• La personne utilisant un véhicule de fonction désinfecte le volant lors de la restitution du véhicule.
<ul style="list-style-type: none">• Pendant les exercices pratiques, les Professionals portent le masque facial répondant au moins au standard hygiénique, mais avec recommandation du standard FFP2 ou KN95. Le port de lunettes de protection est recommandé.
<ul style="list-style-type: none">• Pendant les exercices pratiques, les ambulancières et ambulanciers portent le masque facial répondant au moins au standard hygiénique, mais avec recommandation du standard FFP2 ou KN9, ainsi que des lunettes de protection et des gants en cas de besoin.

3. Mesures visant à protéger les personnes particulièrement vulnérables et à exclure les personnes malades ou qui se sentent mal
Les client-es sont informé-es que
<ul style="list-style-type: none">• les personnes qui présentent un ou plusieurs symptômes de Covid-19 (voir annexe 1) ou qui ont été en contact non protégé avec des personnes infectées sont exclues des cours.• les participant-es qui ont manifestement été affecté-es par le coronavirus ne sont pas autorisés à participer à une formation continue après la fin de l'isolement.• leurs coordonnées (nom, prénom, domicile et numéro de téléphone) sont transmises aux services de Contact Tracing à leur demande et que les renseignements doivent être corrects.• il est recommandé aux personnes qui souffrent d'une maladie pertinente selon l'ordonnance Covid-19 (voir annexe 2 et ordonnance Covid-19, annexe 7 de l'OFSP) de s'abstenir de participer à une formation en présentiel jusqu'à nouvel ordre.
<ul style="list-style-type: none">• La quarantaine et l'isolement ont lieu selon les prescriptions du médecin cantonal.
<ul style="list-style-type: none">• Les employé-es appartenant à des groupes à risque peuvent être dispensé-es des tâches impliquant un contact avec les participant-es si elles ou ils présentent un certificat médical (base : ordonnance Covid-19 3).
<ul style="list-style-type: none">• Les formatrices et formateurs ayant eu le Covid ne peuvent reprendre les cours qu'après 10 jours suivant le test positif et 48 heures après la fin des symptômes.

Isolement : Une personne infectée du nouveau coronavirus doit observer l'isolement. Cela signifie qu'elle doit éviter tout contact avec d'autres personnes. Si le test est positif, le service cantonal en question organise le Contact Tracing.

Quarantaine : Une personne qui a été en contact étroit avec une personne infectée du nouveau coronavirus doit observer une quarantaine avec l'accord du service cantonal en question. Cela signifie qu'elle ne devrait pas être en contact avec d'autres personnes.

4. Mesures d'information et de gestion
<ul style="list-style-type: none">• Le matériel d'information de la Confédération sur les règles de distance et d'hygiène sera affiché à un endroit visible à l'entrée et dans les salles de loisirs et de pause.
<ul style="list-style-type: none">• Au début du cours, les formatrices et formateurs indiqueront les règles de distance et d'hygiène applicables et le choix approprié des méthodes.
<ul style="list-style-type: none">• Les employé-es sont régulièrement informé-es des mesures prises dans le cadre du concept de protection.
<ul style="list-style-type: none">• Les employé-es particulièrement exposés sont informé-es de leurs droits et des mesures de protection appliquées au sein de l'entreprise.
<ul style="list-style-type: none">• La direction veille à ce que la mise en œuvre des mesures définies dans le concept de protection soit régulièrement contrôlée.
<ul style="list-style-type: none">• Il est recommandé d'installer et d'activer l'appli SwissCovid.
<ul style="list-style-type: none">• Pour des cours spécifiques, les concédants peuvent faire des spécifications supplémentaires concernant le cadre ou le contenu (p. ex. ERC/SRC, AHA, IAS, etc.).

Annexe 1 : Symptômes de Covid-19 conformément l'OFSP

Les symptômes les plus fréquents sont :

- symptômes d'une affection aiguë des voies respiratoires (mal à la gorge, toux [sèche], insuffisance respiratoire, douleurs thoraciques)
- fièvre
- perte soudaine de l'odorat et/ou du goût

Les symptômes suivants sont également possibles :

- Maux de tête
- Faiblesse générale, malaise
- Douleurs musculaires
- symptômes gastro-intestinaux (nausée, vomissements, diarrhée, douleurs abdominales)
- rhume
- Démangeaisons

Les symptômes peuvent avoir une intensité différente ou sont peut-être légers. Des complications comme la pneumonie sont également possibles.

Annexe 2 : Précisions médicales sur les maladies rendant vulnérables les personnes concernées (conf. annexe 7, ordonnance Covid-19)

Selon l'état actuel de la science, seules certaines catégories d'adultes sont vulnérables. Partant, les critères ci-après concernent uniquement les adultes.

1. Hypertension artérielle

- Hypertension artérielle avec lésion d'organes cibles
- Hypertension artérielle résistante aux thérapies

2. Maladies cardiovasculaires

2.1 Critères généraux

- Patient-es ayant une dyspnée de classe fonctionnelle NYHA II–IV et NT-Pro BNP > 125 pg/ml
- Patient-es ayant au moins deux facteurs de risques cardiovasculaires (dont du diabète ou de l'hypertension artérielle)
- Antécédent d'attaque cérébrale et/ou vasculopathie symptomatique
- Insuffisance rénale chronique (stade 3, DFG < 60ml/min)

2.2 Autres critères

2.2.1 Maladie coronarienne

- Infarctus du myocarde (STEMI et NSTEMI) au cours des douze derniers mois
- Syndrome coronarien chronique symptomatique malgré un traitement médical (indépendamment de toute revascularisation préalable)

Maladie des valves cardiaques

- Sténose modérée ou sévère et/ou régurgitation associée à au moins un critère général
- Tout remplacement valvulaire chirurgical ou percutané associé à au moins un critère général

2.2.3 Insuffisance cardiaque

- Patient-es ayant une dyspnée de classe fonctionnelle NYHA II–IV ou NT-Pro BNP > 125pg/ml malgré un traitement médical de toute FEVG (ICFEP, ICFEI, ICFER)
- Cardiomyopathie de toute origine
- Hypertension artérielle pulmonaire

2.2.4 Arythmie

- Fibrillation atriale avec un score CHA2DS2-VASc d'au moins 2 points
- Implantation préalable d'un stimulateur cardiaque (y c. implantation d'un appareil d'ICD et/ou de CRT) associée à un critère général

2.2.5 Adultes atteints d'une maladie cardiaque congénitale

- Maladie cardiaque congénitale selon l'évaluation individuelle par le cardiologue traitant

3. Maladies respiratoires chroniques

- Maladies pulmonaires obstructives chroniques, stades II-IV de GOLD
- Emphysème pulmonaire
- Asthme bronchique non contrôlé, notamment sévère
- Maladies pulmonaires interstitielles
- Cancer actif des poumons
- Hypertension artérielle pulmonaire
- Maladie vasculaire pulmonaire
- Sarcoïdose active
- Fibrose kystique
- Infections pulmonaires chroniques (mycobactérioses atypiques, bronchectasies, etc.)
- Patient-es sous assistance respiratoire

4. Diabète

- Diabète sucré, avec complications tardives ou une HbA1c > 8 %

5. Maladies ou traitements affaiblissant le système immunitaire

- Immunosuppression sévère (p. ex. CD4+ < 200/μl)
- Neutropénie (< 1000 neutrophiles/μl) ≥ 1 semaine
- Lymphocytopénie (< 200 lymphocytes/μl)
- Immunodéficiences héréditaires
- Prise de médicaments qui répriment les défenses immunitaires (p. ex. prise de glucocorticoïdes, d'anticorps monoclonaux, de cytostatiques, etc. durant une longue période)
- Lymphomes agressifs (tous les types)
- Leucémie lymphatique aiguë
- Leucémie myéloïde aiguë
- Leucémie aiguë promyélocytaire
- Leucémie prolymphocytaire T
- Lymphome primitif du système nerveux central
- Transplantation de cellules souches
- Amyloïdose (amyloïdose à chaînes légères [AL])
- Leucémie lymphatique chronique
- Myélome multiple
- Drépanocytose

6. Cancer

- Cancer en traitement médical

7. Obésité

- Patient-es ayant un indice de masse corporelle (IMC) d'au moins 40 kg/m²